

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX VENDREDI 20 MARS 2026 A 18H00 LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux.

-----  
Etaient présents : M. MURAOUR Michel, Mme CAUVET Francine, M. BOURGUIGNON Alain, Mme BOURGUIGNON Monique, M. SCOZZARI Maurice, M. CARRODANO Gilles, M. FARNAUD Daniel, M. PALAZZOLI Florent, Mme BAGARRE Régine, M. SIBILOT Eric, Mme SCARICA Béatrice, Mme DECROIX Céline, conseillers municipaux.

Excusées : Mme BONIFASSI Charlène, Mme CASTELLANI Lauren, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme DECROIX Céline a été élue secrétaire.

L'ordre du jour ci-après, est examiné :

**Election du Maire** : M. MURAOUR Michel, membre le plus âgé du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et il est procédé à l'élection du maire. Après dépouillement et ayant obtenu la majorité absolue, M. GEOLLE Hubert est proclamé maire de Fox-Amphoux.

**Détermination du nombre de postes d'adjoints** : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 postes le nombre des adjoints au maire.

**Election des adjoints au maire** : M. le Maire précise que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote. La liste « avenir et traditions » ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés : M. BOURGUIGNON Alain, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme CAUVET Francine, 2<sup>ème</sup> adjointe ; M. PALAZZOLI Florent, 3<sup>ème</sup> adjoint. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

**Indemnités de fonction du maire et des adjoints** : à l'unanimité, il est décidé de fixer aux taux suivant les indemnités :

= fonction de maire : 44.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

= fonction des adjoints : 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire indique que M. BOURGUIGNON Alain, 1<sup>er</sup> adjoint, renonce à ses indemnités.

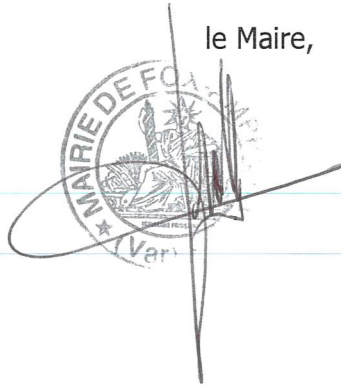
**Délégations du conseil municipal au maire :** à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les délégations au titre de l'article L 2122-22 du CGCT (article 1 à 24) et les admissions en non-valeur selon instructions de M. le Comptable de Brignoles et ce durant la durée de son mandat à M. GEOLLE Hubert.

Avant de clôturer la séance, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu.

La séance est levée à 19H00

Le secrétaire,

le Maire,



*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*

*[Large, complex handwritten signature in black ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*

*[Handwritten signature in purple ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*